Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 28/05/2026 à 16h07
Réference de l'AR : 051-215100538-20260526-2026_5_11-DE

République Française ***** Département de la Marne	**DELIBERATION** **CONSEIL MUNICIPAL** **Commune de Bezannes** ***** **SEANCE DU 26 MAI 2026**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	23	23 + 4 pouvoirs

Date de convocation
20/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle Hélios, sous la présidence de **David CAPPE**, Maire.

Présents : **ACHTIOUI Samy, BIENAIME Vanessa, BOURDAIRE Sabine, BOURQUARDEZ Joël, CAPPE David, CRUSSIERE Virginie, DEVOLDER Catherine, FOREST Louis-Xavier, FRANCOMME Frédéric, GIRARD Jean-Christophe, HAJJI Mehdi, LANGLET Virginie, LE COZ Roxanne, LOURIDO CIVES Josefina, MALEZIEUX Samantha, MENET Antoine, MILLOT Jean-Marc, MIMPONTEL Bruno, OZBAY Mesut, PIRES MENDES Elodie, SIFFERLEN André, TRAVAINI Chiara, VIENNOT Josiane.**

Absents : **RIVIERE Sophie, THOMAS Pascal.**

Représentés : **CHRETIEN Hervé, pouvoir donné à Frédéric FRANCOMME, DEMANGE Cyril, pouvoir donné à Josiane VIENNOT HAMON Richard, pouvoir donné à Virginie CRUISSIERE, MEZIANE Nabila, pouvoir donné à Mesut OSBAY.**

M. Jean-Marc MILLOT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

Délibération n° D 2026-5-11

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
23	*4*	*27*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général de la fonction publique,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer un emploi non-permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement **saisonnier** d'activité au sein des Services Techniques,
CONSIDERANT que le contrat établi pour pourvoir à cet emploi peut être renouvelé expressément pendant maximum six mois, renouvellements compris, pendant une même période de douze mois consécutifs,

VU la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 28/05/2026 à 16h07
Réference de l'AR : 051-215100538-20260526-2026_5_11-DE

Après en avoir délibéré,

Décide :

- La création d'un emploi non-permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité suivants :
 - 1 emploi non-permanent d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique territorial à temps complet, rémunéré par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366.

- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 28/05/2026

David CAPPE, Maire

Le secrétaire,
Jean-Marc MILLOT, 2e adjoint

MAIRIE DE BEZANNES (Marne)